

## PRINTEMPS DES POÈTES 2016 CONCOURS

# « Affiche ton poème ! »

proposé par Confluences et La Mémo



*Partagez la poésie là où on l'attend le moins !*

## Comment ?

### 1- Choisis un poème

Court ou long, en rimes ou en vers, un poème que vous aimez et souhaitez partager !  
Si vous êtes à court d'idées, « les petites bibliothèques poétiques » de La Mémo et de La petite comédie sont à votre disposition, ainsi que sur le site [www.printempsdespoetes.com](http://www.printempsdespoetes.com)

### 2- Écris le poème sur un support de ton choix

À vos plumes et vos couleurs, c'est le moment d'être créatif ! Vous pouvez choisir l'écriture manuscrite sur des papiers de toutes sortes ou une création typographique à l'ordinateur, à moins que la réalisation d'affiche, banderole ou fanion ne vous inspire ? Tout est permis !

### 3- Affiche ton poème de façon simple, légère et éphémère, dans un endroit où il pourra être lu

Vous pouvez afficher le poème sur la vitre ou vitrine d'une habitation ou d'un commerce ; le suspendre dans un arbre ou sur une corde à linge ; le coller sur les contre-marches d'un escalier ; lui donner la forme d'une contravention poétique ou d'un panneau porté par un homme-sandwich ; le projeter sur un mur ; l'écrire au feutre effaçable sur des vitres ou de la vaisselle ; etc.

Là encore, soyez inventifs ! Mais soyez également attentifs à ne rien dégrader... (lire les recommandations dans le règlement détaillé à l'article 6)

### 4- Prends une photo de ton installation

### 5 - Envoie ta photographie via le formulaire de participation sur [www.confluences.org/concours](http://www.confluences.org/concours)

## Qui ?

Seul, à deux, en groupe, en famille ou avec des amis, dès 6 ans chacun peut participer au concours  
Trois catégories d'âges seront prises en compte : 6 à 10 ans, 11 à 15 ans, et plus de 15 ans

## Quand ?

À partir du 8 février et jusqu'au 20 mars 2016

## Et après ?

**Toutes les photos reçues seront présentées** sur les sites internet et dans les locaux de Confluences et de la Mémo

**Les internautes pourront voter pour leur photo préférée** sur le site de Confluences

**Pour chaque catégorie d'âges, deux types de prix seront attribués le mercredi 30 mars à 18h**

- Les prix du jury récompenseront les photos représentant les installations poétiques les plus réussies
- Les prix du public récompenseront les photos ayant reçu le plus grand nombre de votes des internautes

**PETITES  
BIBLIOTHÈQUES  
POÉTIQUES**

#### • La petite comédie

du lundi au vendredi  
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

*Boîte à poèmes et ouvrages  
de poésie en consultation libre  
sur place*

#### • La Mémo

le samedi 20 février de 14h à 17h  
et le mercredi 2 mars de 14h à 17h

*Après-midi poésie dans les rayons  
de la Mémo*

**Pour participer, il est indispensable de prendre connaissance du règlement du concours (au verso).**

# REGLEMENT DU CONCOURS

## « Affiche ton poème ! »

### Article 1 - Objet

L'association Confluences - dont le siège social est situé 41 rue de la Comédie, 82000 Montauban - et la Mémo, Médiathèque de Montauban, organisent le concours « Affiche ton poème ! » à l'occasion du Printemps des Poètes.

### Article 2 - Organisation et dates du concours

- Concours ouvert du 8 février au 20 mars 2016
- Les photographies devront être déposées selon les modalités décrites à l'article 5, avant la date du 20 mars. Aucune participation ne sera acceptée au-delà de ce délai.
- Annonce des lauréats le 30 mars 2016 à 18h à Confluences - La petite comédie (41 rue de la comédie, 82000 Montauban).

### Article 3 : Conditions de Participation

- La participation au concours est ouverte à toute personne – ou groupe de personnes – âgée de 6 ans minimum à la date d'ouverture du concours. La participation peut être individuelle ou collective. Chaque personne – ou groupe de personnes – ne peut proposer qu'une seule création.
- La participation au concours implique l'acceptation expresse du présent règlement et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs. Cette acceptation se fait en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire de participation du site. A défaut, le participant recevra un message d'erreur infirmant sa participation.
- Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

### Article 4 - Modalités de participation

#### 1/ Choisir un poème

Court ou long, en rimes ou en vers, un poème que vous aimez et souhaitez partager !

Si vous êtes à cours d'idées, il est possible de choisir dans les boîtes à poèmes mises à disposition à La petite comédie ou dans les rayons poésie de La Mémo, ainsi que sur le site [www.printempsdespoetes.com](http://www.printempsdespoetes.com)

#### 2/ Écrire le poème sur un support au choix

À vos plumes et vos couleurs, c'est le moment d'être créatif ! Vous pouvez choisir l'écriture manuscrite sur des papiers de toutes sortes ou une création typographique à l'ordinateur, à moins que la réalisation d'affiche, banderole ou fanion ne vous inspire ? Tout est permis !

#### 3/ Afficher le poème de façon simple, légère et éphémère, dans un endroit où il pourra être lu

Vous pouvez afficher le poème sur la vitre ou vitrine d'une habitation ou d'un commerce ; le suspendre dans un arbre ou sur une corde à linge ; le coller sur les contre-marches d'un escalier ; lui donner la forme d'une contravention poétique ou d'un panneau porté par un homme-sandwich ; le projeter sur un mur ; l'écrire au feutre effaçable sur des vitres ou de la vaisselle ; etc.

Là encore, soyez inventifs ! Mais soyez également attentifs à ne rien dégrader... (lire les recommandations de l'article 6 du présent règlement)

#### 4/ Prendre une photographie de l'installation

#### 5 / Envoyer la photographie

Les photographies doivent être transmises sous format numérique via le formulaire de participation sur le site de Confluences : <http://www.confluences.org/concours>  
Les photos doivent être en haute définition mais ne pas dépasser 3 Mo.

Les formats autorisés sont : jpeg, jpg, gif et png.

*En cas de difficultés à utiliser le formulaire en ligne, n'hésitez pas à contacter l'association Confluences.*

### Article 5 - Diffusion des photographies et propriété intellectuelle du participant

Etant rappelé que selon l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, l'auteur jouit du droit au respect de son nom, de sa qualité et de son œuvre, le participant est avisé que toute participation au concours implique autorisation accordée à Confluences et à La Mémo de diffuser sa photographie (à des fins non commerciales et pendant toute la durée du concours) et notamment :

- sous forme de tirages papier ou de diaporamas numériques présentés à La petite comédie et à La Mémo
- sur les sites internet et réseaux sociaux des organisateurs
- dans les médias (papier ou numérique)

### Article 6 - Responsabilité

#### Responsabilité du participant

- Pour la réalisation de son installation, le participant s'engage à :
  - choisir des supports éphémères et à ne pas dégrader l'espace public
  - réaliser l'installation ou affichage avec l'accord des responsables des lieux ; ou dans des zones d'affichages libres ;
  - à défaut d'obtenir ces autorisations, positionner temporairement la création le temps de la prise de vue et la retirer une fois celle-ci réalisée
- Le participant assume l'entière responsabilité du contenu des images qu'il propose aux organisateurs. En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui sont, d'une manière générale, conformes à l'ordre public et aux bonnes moeurs.

#### Responsabilité des organisateurs

- Les organisateurs prendront toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le présent règlement, mais ne pourront être tenus responsables si le présent concours devait être modifié, reporté, annulé même sans préavis, pour quelque raison que ce soit.
- Les organisateurs ne sauraient être responsables des dommages, de quelle nature que ce soit, occasionnés au participant ou à toute autre personne physique ou morale, et résultant de la réalisation des installations poétiques et des photographies participant au concours.

### Article 7 - Désignation des lauréats et Jury

- Deux types de prix sont prévus : Les prix du jury et Les prix du public  
Les prix du jury récompenseront les 3 photos représentant les installations poétiques les plus réussies (une photo par catégorie d'âge)  
Les prix du public récompenseront les 3 photos ayant reçu le plus grand nombre de votes des internautes pendant la période de jeu.
- Le jury est composé de membres de l'association Confluences, de bibliothécaires de la Mémo, de libraires et d'artistes.
- L'annonce des lauréats sera faite le 30 mars 2016 à 18h à La petite comédie.
- Les lauréats se verront remettre un lot de livres, ainsi que des places pour le prochain festival Lettres d'Automne.

### Article 8 - Données personnelles

En accord avec la loi Informatique et Liberté, n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à ce Concours bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent. Pour exercer ce droit, il suffit de nous en faire la demande en nous écrivant à :  
Association Confluences  
41 rue de la Comédie 82000 Montauban